



LE PROGRES DU GOLFE

DIRECTEUR: EUDORE COUTURE

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN!

Le sage n'affirme rien qu'il ne prouve

Quand il est mal pris dans une polémique, le *Soleil* recourt pour se tirer d'affaires à deux suprêmes ressources: la dérobade et le mensonge.

Pour défendre ses maîtres, qui le gavent aux dépens de la province, pour confondre ceux qui se permettent de n'être pas de son avis en critiquant le Régime dont il est l'un des plus cyniques profiteurs, l'organe créchard n'hésite devant aucune affirmation. S'il est mis en demeure de prouver à l'occasion ses avancées, de préciser ses accusations, il escamote la question ou il traite son adversaire de fou ou d'ignorant. Le menteur devient insolent. Le *Soleil* se comporte à la manière de l'énergumène qui accuse son contradicteur de ci, de ça, et qui, sommé et incapable de prouver ce qu'il affirme, lui jette à la face sa bordée d'injures: "Ignorant, idiot, tête croche! avec une buse comme vous, ça ne vaut pas la peine de discuter!"

Un peu chacun de nous a rencontré sur son chemin de ces contradicteurs exaspérés qui, se voyant pris au dépourvu, se sentant humiliés dans leur respect humain, affolés par la honte, se livrent avec frénésie à la fanfaronnade et à l'invective sous la fausse apparence d'une noble indignation, pour décontenancer l'adversaire et avoir l'air de triompher.

Le *Soleil* se sert à notre égard de la même pitieuse tactique. Le 29 septembre, dans un éditorial intitulé "manque de sincérité", il accusait le directeur du *Progrès du Golfe*, M. Eudore Couture, de prêcher des principes qu'il foule aux pieds en pratique. En guise d'exemple, la feuille ministérielle citait "les discours échevelés" que M. Couture aurait faits, le 30 septembre au soir "en faveur du chef tory", alors qu'il présidait une assemblée politique favorable à M. Elzéar Sasseville. "Les principes avaient momentanément cédé la place à la passion du partisan", concluait le *Soleil*, après avoir taxé M. Couture d'illogisme et de mauvaise foi.

Des discours en faveur du chef tory? L'affirmation était rien moins que véridique. C'était le *Soleil* qui la faisait cependant. Sachant avec les quelque mille personnes qui assistèrent à cette assemblée du 30 septembre, rue de l'Évêché, que la gazette ministérielle proférait la un mensonge bien conditionné, le *Progrès du Golfe* la sommat de dire en quoi les discours de M. Couture en cette circonstance venaient en contradiction avec ses principes d'indépendance et d'anti-imperialisme. En quoi? Nous ne demandions pas au *Soleil*, comme il le prétend encore mensongèrement dans sa réponse du 7 octobre, "de rapporter en détail (les différents discours qu'il (M. Couture) a prononcés comme président d'assemblée".

Devant cette mise en demeure, le *Soleil* a riposté: "C'est un peu fort; nous n'entreprendrions pas cette tâche impossible". Voilà comment le *Soleil* se dérobe à notre question bien légitime et bien dans l'ordre. Il a affirmé. Nous lui avons demandé de prouver. Il répond en s'esquivant après avoir dénaturé notre question: C'est impossible!

Et pour contenance son attitude si peu fière, pour donner à ses lecteurs l'impression qu'il nous a bellement confondus et "bouchés", le mercenaire qui a fait la guerre au congrès agricole nous décoche l'argument suprême de l'énergumène qui se fâche tout rouge et qui traite son contradicteur d'imbécile: il qualifie les discours de M. Couture d'"incohérents". Le mot n'ajoute rien à la pauvreté de l'argumentation. Il ne prouve rien et ne répond aucunement à la question, que nous avions posée au scribe du *Soleil*: "en quoi les discours de M. Couture venaient-ils en contradiction avec les principes qu'il prêche depuis quinze ans? en quoi?"

"M. Couture lui-même serait d'ailleurs fort en peine de faire le récit véridique de tout ce qu'il a dit le soir en question, et cela nous justifie suffisamment de décliner son invitation", dit le *Soleil* en terminant l'article où il prétend répondre à notre défi.

Eh bien! non, *Soleil* radieux de la Krèche, c'est ce qui vous trompe. M. Couture n'est pas en peine de se remémorer parfaitement tout ce qu'il a dit le soir-là. Mais ce n'est pas à lui qu'il appartient d'en faire le récit pour le plaisir de vous tirer d'embarras. Il sait et se rappelle exactement ses paroles de l'assemblée du 30 septembre. Il sait et se rappelle qu'il n'a rien dit en cette circonstance qui contredisait aucun de ses principes politiques, contrairement à ce que le *Soleil* a prétendu gratuitement. Et c'est ce qui l'embête souverainement. Le *Soleil*, obligé, à sa courte honte, de s'avouer dans l'impossibilité de prouver quoi que ce soit de ce qu'il a prétendu, et qui ne peut plus dire autre chose des discours de M. Couture qu'ils étaient "incohérents"!

On ne devrait pas ignorer pourtant, au *Soleil*, la justesse du vieux proverbe: "le sage n'affirme rien qu'il ne prouve." Pour notre part, nous nous appliquons à faire de cette maxime une des règles de notre conduite. Si nous affirmions, par exemple, que le *Soleil* est un journal mesquin, cupide et avare, nous ne serions pas en peine de le prouver autrement que par les \$200,000 que le gouvernement de Québec, dont il chante les louanges chaque jour, verse annuellement dans la caisse de ses actionnaires. Nous citerions, par exemple, le fait qu'au 1er mars 1917 le *Soleil* interrompait tout échange gratuit avec ses confrères hebdomadaires sous prétexte de ménager son papier et dans le but de forcer les hebdomadaires à lui payer quelques piastres d'abonnement par année. On ne peut imaginer plus sordide mesquinerie. Quand ses propres confrères français de Québec, qui ne jouissaient pas du traitement de faveur scandaleusement accordé par le gouvernement provincial au journal de la côte de la Montagne, continuaient, malgré la rareté et la cherté du papier, à nous faire quotidiennement, et sans souler, leur service d'échange, le *Soleil*, lui, nous demandait, le pövre, de lui payer un abonnement en bel argent, et d'avancer s'il vous plaît! Nous avons toujours refusé son offre si libérale, la considérant ignoble et indigne. De nous. Nous ne recevions plus le journal de M. Henri Gagnon, mais nous le lisons quand même grâce à la complaisance de bons amis libéraux qui nous passent, avec un sourire, leur *Soleil* de tous les jours. Et par là même, nous restons fidèles au principe de l'échange gratuit entre journaux de même langue, de même province, nonobstant leurs idées et leur valeur... en papier. Nous croyons, au surplus, avoir prouvé ce que nous avons affirmé de la mesquinerie et de l'avarice sordide du *Soleil*. Qu'il en fasse autant, s'il s'en croit capable, quant à la mauvaise foi dont il nous accuse!

FLIC.

La rédaction des lois

Nous avons l'avantage de publier, dans ce numéro, un intéressant travail de Mre Jean-François, avocat et publiciste de Rivière-du-Loup, sur la rédaction ambiguë, embrouillée et parfois incohérente de nos lois municipales et scolaires. Cette étude de Me Pouliot fut préparée à l'intention des cultivateurs réunis en congrès au commencement d'octobre à Québec. Malheureusement l'auteur n'avait pas eu le temps de préparer à sa disposition pour en donner lecture aux congressistes. Il ne put en lire qu'une partie. Quand le temps qui lui était alloué fut expiré, M. Pouliot dut écourter sa conférence qu'il promit cependant de publier textuellement dans les journaux. L'auteur a bien voulu nous en accorder la primeur. Nos lecteurs sont invités à lire ce travail de M. l'avocat J.-F. Pouliot en 2e page de notre présent numéro.

ECHOS ET COMMENTAIRES

Un jeune homme pâle

Un jeune homme pâle, grand amateur de nougats, qui ne maintient une brillante existence qu'en se bombardant l'estomac avec des pilules Morro, qui prend Henri Gagnon pour un journaliste et le Dr Bédard pour un homme d'Etat, a manifesté récemment son mécontentement de la rédaction du *Progrès du Golfe* en faisant soulager de ses noms de baptême et patronymique la liste de nos chers abonnés. Nous ne nous en portons pas plus mal, car pour combler ce vide de la grandeur du chas d'une aiguille, l'administration a reçu de nouvelles adhésions en nombre suffisant pour remplir les vides de toute une paroisse récalcitrante.

Le blanc jeune homme expliquait sa défection par cette sentence lapidaire: *Vous êtes trop bleu pour être indépendant!*

Vers la même époque, des bleus authentiques et sans le moindres alliage reprochaient à la rédaction l'usage de la vaseline dans certains articles consacrés à Sir Eugène Fiset, dans le temps, simple candidat libéral.

D'autres, bleus et rouges mais non pas en même temps, se montrèrent par contre contents et satisfaits. Témoin ce qu'écrivait, dans *Le Saint-Laurent* du 25 septembre, M. Chs A. Gauvreau, député libéral de Témiscouata (quelques jours par conséquent avant sa mort; ce témoignage spontané d'un ancien antagoniste mourant, dont nous saluons avec émotion la mémoire, est particulièrement significatif):

"Ce n'est pas souvent qu'il m'arrive de féliciter le *Progrès du Golfe*, écrivait M. Charles A. Gauvreau.

"Cependant, au sortir de la lutte de Rimouski, il a accepté la défaite (!) avec bonne grâce et ses bonnes paroles à l'adresse de Sir Eug. Fiset, l'elu du comté, l'intérêt de sa région, et plus particulièrement de sa ville.

"Un journal indépendant des partis, qui sait prendre une position tranchée, quand les circonstances l'exigent, sans jamais s'abaisser à des questions de personnalités toujours dépliées, est un bienfait pour la localité où il existe."

Notre jeune homme incolore apprendra cela par coeur en même temps que la fable de La Fontaine *Le Meunier, son fils et l'âne*. Alors, mais alors seulement, il comprendra que, dans le journalisme surtout, il n'y a que les ânes qui satisfont tout le monde.

L'hon. M. Lapointe

Un mystérieux *Trois étoiles* donne depuis le début de l'année à *L'Action Française* des portraits de nos principales personnalités ecclésiastiques, civiles et politiques. Ces portraits sont faits avec une impartialité à laquelle il nous fait plaisir de rendre hommage. Certes, ils ne sont pas complets et sur certains points les appréciations sont sujettes à rectification... plus tard. Tel politicien, en effet, nous semble aujourd'hui avoir une influence prépondérante et tenir pratiquement les ficelles gouvernementales, qui, demain, au sortir d'un vulgaire échec électoral, se retrouvera Gros-Jean comme devant. "En démocratie la popularité est un tas de sable continuellement mouvant et branlant", a écrit Léon Daudet dans son *Drame des Jardins*.

Trois étoiles consacre cinq pages, dans le numéro de septembre de *L'Action Française*, à l'hon. M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice. Nous ne pouvons résister à la tentation

(*) Le *Progrès du Golfe* n'a pris aucune part à la campagne Fiset-Sasseville. Il s'est borné à rapporter les faits et à les commenter impartialement, avec son franc-parler ordinaire. (Note du "Progrès du Golfe")

de citer quelques paragraphes. Après avoir noté que M. Lapointe "cherche encore sa voie dans notre vie politique" et qu'il ne peut manger au même plat que Sir Lomer Gouin, *Trois étoiles* établit ainsi le contraste entre ces deux hommes d'un même parti mais de principes politiques divergents.

"L'antithèse vivante que constituent M. Gouin et M. Lapointe en faisait naturellement des rivaux. Tandis que l'ex-ministre de la Justice maniait les chiffres avec solidité et délicatesse, le ministre actuel manie les métaphores avec virtuosité. Alors que l'un s'aventurait avec lenteur dans son argumentation et évitait, autant que possible, la discussion, l'autre la recherche avec emportement, et se joue des mots qui frappent et qui éblouissent. Sir Lomer Gouin se rapprochait du type parlementaire anglais, froid, calculé, raisonneur; M. Ernest Lapointe fait voir plutôt de la flamme, de l'enthousiasme, de l'exubérance française. Gouin est bilieux concentré et pachydermique; Lapointe, corpulent, lui aussi, mais avec des instincts de pur sang, dressé avec art et sensible au fouet!"

Puis, s'occupant exclusivement de M. Lapointe, *Trois étoiles* continue:

"M. Lapointe est un politicien dans l'acceptation intégrale et quelque peu péjorative du terme. Foncièrement honnête, à l'instar de son vieux chef, Sir Wilfrid, dont il était d'ailleurs l'enfant gâté, il a abandonné la pratique rémunératrice de sa profession d'avocat, pour qu'on ne le soupçonne pas d'exercer une influence indue en faveur de ses clients. Mais il reste irréductiblement homme du parti. Et ce travers le pousse parfois à des compromis où il verrait autre chose s'il était capable de comprendre la fatale nocivité d'une aveugle allégeance.

"Sa vue de nos problèmes est troublée. Et ses actes nous en aversissent."

A notre avis, le collaborateur de *L'Action Française* dénonce là un des plus grands travers de M. Lapointe. "Irréductiblement homme de parti", M. Lapointe, quand il se mêle d'une lutte électorale, fait un discours généralement adroit au point de vue succès immédiat mais où on chercherait en vain un programme politique, un vaste exposé des besoins généraux du pays et le moyen d'y apporter remède. Il fait un discours comme en peuvent débiter la plupart des avocats "à la serviette plate" qui pérorent à \$5,00 de l'heure, sauf qu'il les déclare avec l'autorité que lui donne son titre de ministre de la couronne.

Trois étoiles termine en laissant prévoir l'arrivée possible de M. Lapointe à la tête du parti libéral. Il prête à M. Lapointe "le respect superfétueux de son chef". Nous n'en croyons rien et si nous étions à la place de M. King, nous aurions toujours un oeil sur notre fauteuil de premier-ministre de peur de le trouver un beau matin rempli par la structure anatomique de M. Ernest Lapointe.

Mais si jamais cela arrive, nous aussi nous craignons un peu pour les épaules de M. Lapointe, "si larges soient-elles".

Cependant, tout considéré, si M. Lapointe se décide à prendre la maîtrise définitive de son esprit trop *politicien* nous serons prêts à faire nôtre l'affirmation que "le fils de la glèbe québécoise peut envisager l'avenir d'un oeil confiant".

L'affaire des agronomes

Le *Soleil* garde sur l'affaire des agronomes un silence sépulchral. Il n'a pas dit un trait de mot depuis que *Le Devin* lui a mis le nez dans les ordures de ses maîtres, le 30 septembre dernier.

Mardi, 7 octobre, notre confrère montréalais a publié, in extenso cette fois, le questionnaire envoyé aux agronomes ainsi que la lettre qui l'accompagnait. Pour que tout soit bien complet, à notre tour nous reproduisons ces pièces d'un suprême intérêt. Notons que la lettre est écrite sur du papier d'un ministère québécois et

porte la signature d'un fonctionnaire supérieur de ce ministère.

Québec, 8 août 1924.
Cher monsieur,

Le président du conseil exécutif de la Société Coopérative Fédérée de Québec me prie de vous demander de bien vouloir remplir les questionnaires ci-joints au meilleur de votre connaissance et de les lui retourner au plus tôt.

Si certains des noms mentionnés ne vous sont pas connus, fâchez-vous d'en avoir des renseignements sur leur compte, mais je vous demanderais de conduire la chose discrètement.

En effet, nous sommes informés que plusieurs des correspondants du Bulletin des Agriculteurs sont, ou des mauvais cultivateurs plutôt disposés à faire la loi dans leur milieu qu'à faire une bonne culture, ou des gens qui sont de toute autre profession, excepté d'agriculture.

J'espère que vous saurez vous acquiescer de ce travail avec tact et discrétion et que vous vous empresserez de retourner ces questionnaires remplis à M. Piquet, tel que demandé.

Vous en remercie, d'avance.

Voici maintenant le texte complet du questionnaire relatif à certains correspondants du Bulletin des Agriculteurs aux quels le premier document fait allusion:

- 1.-Le nom.....
- 2.-L'adresse.....
- 3.-Âge.....
- 4.-Marié ou célibataire?.....
- 5.-Occupation?.....
- 6.-Depuis combien de temps fait-il ce travail?.....
- 7.-Est-il propriétaire?.....
- 8.-Depuis combien de temps réside-t-il à l'adresse ci-haut mentionnée?.....
- 9.-Où demeurerait-il avant ce la?.....
- 10.-A-t-il fait des études commerciales, classiques, agricoles, etc.?.....
- 11.-S'occupe-t-il d'organisation d'élections?.....
- 12.-S'il est cultivateur, a-t-il fait un succès de la culture de sa terre?.....
- 13.-Est-il cultivateur progressif?.....
- 14.-Autres détails.....
- 15.-Au cas où il ne peut pas écrire, signe-t-il au moins son nom?.....
- 16.-Quelle est sa réputation dans sa paroisse?.....
- 17.-Passe-t-il pour chicanier parmi ses concitoyens?.....
- 18.-Autres détails.....

Nous espérons que M. Georges Pelletier nous donnera sous peu: 1o le nom du ministre dont le papier a été employé; 2o le nom du fonctionnaire qui a signé la lettre. Tant qu'à avoir les mains dedans, il n'y a pas de ménagements à prendre. Au besoin nous relèverons nos manches de chemise.

Car il y a à parier cent contre un que *Le Soleil* va continuer de garder son silence endormi. C'était plus facile de faire parler l'âne de Balaam que de faire aujourd'hui sortir le *Soleil* de son mutisme. Il est vrai que chez l'animal du prophète la cervelle et l'intestin ne constituaient pas un seul et même organe, tandis que chez "l'organe du parti libéral" la première s'absorbe dans la seconde. Et s'il nous fallait définir cette feuille vénimeuse que l'événement qualifiait un jour de *mal-propre public*, nous dirions que *Le Soleil* est UN APPAREIL DIGESTIF SERVI PAR DES VENTOUSES.

Comment voulez-vous qu'une organisation anatomique de ce calibre ait l'usage de la parole?

Chassez le naturel

Le lâche barbet du Régime, (*Le Soleil*) puisqu'il faut l'appeler par son nom) a été tellement décontenancé par l'immense succès du congrès agricole que cela lui a pris cinq jours francs pour retourner à ses vomissements. Mais il y est revenu, tant le naturel a d'emprise chez lui.

Donc, mardi dernier 7 octobre, ce sale caniche se vengeait de se voir obligé de ravalier son jus en clabaudant de nouveau à ses vieilles lunces d'avant le congrès.

C'est quelque chose d'effarant de voir jusqu'à quel point la seule mention du Bulletin des Agriculteurs fait bondir le

Un des hommes intelligents d'en bas de Québec

Pour certains de nos compatriotes, même de l'ouest de la Province, il n'existe rien qui vaille la peine d'être mentionné en bas de Québec. C'est à croire que le monde connu finit avec les limites de la vieille cité de Champlain. Se mettre en voyage vers les paroisses de l'est, descendre le long du fleuve, dans l'intention de visiter les campagnes et d'y voir les curiosités ou les beautés qu'offre une nature qui n'a pas encore été gâtée par le travail destructeur de l'animal raisonnable, c'est se lancer à la découverte d'une multitude de choses nouvelles; faire une excursion à peu près semblable aux courses du capitaine Bernier à travers les glaces du nord. On sait qu'il y a eu autrefois des sauvages dans nos régions, et on ne serait pas étonné d'en rencontrer encore. L'idée générale que l'on se fait de ce pays, c'est qu'il est couvert d'immenses forêts, au milieu desquelles d'audacieux colons, de bonne ou de mauvaise foi, ont abattu assez d'arbres et défriché assez de terre pour se bâtir une cabane; on ne s'imagine pas qu'il puisse y avoir des villes, des édifices, des institutions, des œuvres qui soient le signe évident d'une civilisation assez avancée.

Cependant cette partie de la Province offre autant d'intérêt à tous les points de vue que n'importe quel autre endroit du Canada, et les hommes intelligents, qui ont vu le jour sur les rives plus éloignées du Saint-Laurent et dont le nom peut figurer avec honneur sur la liste des aïeux vénérés, ne sont pas rares.

Pour n'en donner qu'un seul, nous citerons le nom du docteur J. C. Taché, né à Kamouraska, en 1821, du mariage de Charles Taché, capitaine, et de Henriette Boucher de la Broquerie. Il fit ses études classiques au Petit Séminaire de Québec, et ses études médicales à l'École de Médecine de Québec; il fut nommé médecin interne à l'Hôpital de la Marine à Québec, mais il y resta très peu de temps. C'est à Rimouski, qu'il vint se fixer définitivement comme médecin.

En 1847, le docteur Taché se présente comme député, et il est élu dans le comté de Rimouski, compris alors, croyons-nous, avec celui de Témiscouata, dans la division de Cornwallis.

Sa carrière politique—sans faire allusion à celle de plusieurs députés d'aujourd'hui—fut très active. Il rendit aux électeurs qu'il représentait à la Chambre des services nombreux et utiles; il fit faire des travaux importants dans le comté de Rimouski, réparer des routes, des chemins et des ponts. Les voyageurs des rangs d'en arrière suivent un chemin qui porte encore son nom: "le Chemin Taché".

En 1855, le Gouvernement le charge de représenter le Canada à l'Exposition universelle de Paris; c'est à cette occasion qu'il est nommé Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur.

En 1857, il quitta le Parlement et fit ses adieux aux électeurs de son comté. On fait des instances pour le garder, mais il répond, en faisant annoncer à la porte de l'église, le dimanche, "que ceux qui lui doivent n'ont pas à s'inquiéter, car leur dette est effacée." En effet, il avait brûlé tous ses livres de comptes. Beau geste à imiter! Mais par qui de nos députés?

Le docteur Taché ne fut pas seulement médecin, homme d'Etat perspicace et sérieux, mais aussi écrivain. Il a publié bon nombre d'ouvrages et d'articles, qu'il n'est pas à propos de rappeler ici, mais qui furent avantageusement jugés et loués par les critiques du temps. Dans ses publications, on remarque en particulier un projet de confédération ou d'union fédérale des Provinces de l'Amérique du Nord. Ce projet a été lu et étudié en Europe, et

(Suite en page)

Encore le "Soleil"

Nous ne voudrions pas faire des aveux compromettants, mais ici, au *Progrès du Golfe* on raffole du *Soleil*. C'est une passion comme une autre, quoiqu'on éprouve toujours une certaine honte à avouer ses basses passions. Mais, si vous savez comme ça se sent!

Or ce *Soleil* de nos amours a comme correspondant, à Rimouski, un petit monsieur quelconque dont la révélation de l'identité nous intéresserait.

Dans le courrier de Rimouski paru, mercredi dernier, il y avait la note suivante où le correspondant en question tentait de faire de l'esprit aux dépens de son curé:

"MM. le curé Roy, Valmore St-Laurent et Fabien Quellet sont de retour d'un congrès agricole tenu la semaine dernière à Québec SOUS LES AUSPICES DE MM. TRUDEL ET PONTON DE MONTREAL" (C'est nous qui soulignons).

Est-ce assez fourbe quand tout le monde sait que le congrès a été tenu sous les auspices d'un comité central dont les membres étaient MM. Wilfrid Bastien, Laurent Barré, J. E. Lyness, A. Païement, A. Lalonde, Ephrem Ostiguc et Joseph Conneau. Donc, pas plus de Trudel et de Ponton dans le comité organisateur du congrès que de frisettes sur la tête d'un chauve.

Bien plus, le congrès fut tenu sous la présidence de M. le chanoine Roy, curé de Rimouski. Le correspondant local du *Soleil* ne fait allusion au curé Roy que pour s'en gausser. Ce qui l'intéresse, c'est de faire entrer dans le plus de cervelles possibles que l'Association agricole est une machine politique et qu'elle doit, en conséquence, crever. C'est l'opinion du *Soleil* et celle de ceux qui lui donnent l'avoine et le foin aux dépens de la Province! Quand donc *Le Soleil* cessera-t-il d'être crétin de la première à la dernière ligne? La réflexion de son correspondant de Rimouski, encore qu'elle est décidément flatteuse pour MM. Trudel et Ponton, est bien dans l'esprit de la boutique.

JEAN BERTHER.

FIANCIALLES

Dimanche dernier le 5 octobre, avait lieu à la demeure de Monsieur Antoine Deschênes, de cette ville, les fiançailles de Monsieur Armand Tardif, fils de M. Thomas Tardif, de Sayabec, à Mlle Jeanne Bélanger, fille de Dame Vve Cyprien Bélanger, de St-Simon. Le jour même qu'elle célébra sa fête de naissance. Pour cette circonstance avait été convoquée une réunion de parents et d'amis, qui s'amusaient ferme pendant que les accords de la musique préluédaient au bonheur des futurs époux.

La rédaction des lois

(Texte d'une étude de Me Jean-François Pouliot, soumise au Congrès agricole de Québec, le 2 octobre 1924)

Il serait absurde de nier à la classe agricole la libre faculté dont jouissent toutes les autres professions, celle de former une union strictement professionnelle qui réunirait tous les cultivateurs en dehors de toute considération politique pour leur permettre de promouvoir et de sauvegarder leurs intérêts.

Une telle union ne saurait naître, vivre et se développer en marge

de la loi, qui est l'ensemble des règles auxquelles l'homme vivant en société est soumis à l'égard de ses semblables, mais son but principal doit être de diriger toutes ses énergies à améliorer la loi de manière à la rendre le plus possible conforme aux besoins actuels de la population, et, à ce point de vue, l'homme de loi peut devenir un excellent collaborateur de l'agriculteur.

Nous sommes loin du Décalogue. Nous avons une multitude de lois. Les unes—le petit nombre—basées sur l'expérience des siècles et calquées sur les immortels monuments de législation de Rome et des vieux pays de l'Europe; les autres, hélas! parfois adoptées à toute vapeur et souvent amendées tant bien que mal, en attendant mieux.

N'ai-je pas entendu de mes propres oreilles un procureur général avouer, dans un moment de franchise: "Vous savez, on n'a pas le temps de préparer les lois avec soin."

"Elles se font sur un coin de pupitre pendant la session."

"Ca c'est toujours fait comme ça."

Et l'honorable Adjudant Rivard, ancien bâtonnier et aujourd'hui juge de la cour d'appel, n'a-t-il pas lui-même écrit ce qui suit, dans la livraison de février 1922 du *Canada Français*, organe attiré de l'Université Laval.

"Mal rédigées d'abord, nos lois sont ensuite amendées, et ceci est encore pire que cela. Ces additions et ces changements, insérés dans un article, contredisent parfois d'autres dispositions auxquelles on ne touche pas, en compliquant et obscurcissant tout le sens et peuvent même détruire toute la loi."

Combien d'autres savants magistrats et combien de membres du barreau ont déploré à maintes reprises la rédaction pitoyable et l'enchevêtrement inextricable de nos lois statutaires!

Au cours de son mémorable article, l'honorable juge Rivard cite certains articles du Code Municipal qui, dit-il, sont un amalgame et du galimatias.

Ce qui m'étonne, c'est qu'au lieu d'amender d'abord de manière à leur donner un sens pratique ces articles sur lesquels le savant juge a attiré son attention, le législateur, pendant les deux dernières sessions, s'est évertué à amender d'autres articles du Code Municipal dont le fonctionnement était plutôt satisfaisant.

Pour modifier la loi, le législateur devrait toujours tenir compte des observations des juges et ne prendre une telle responsabilité qu'après avoir consulté les principaux intéressés, qui sont le plus souvent disposés à accepter les nouvelles lois comme un fait acquis et sans bénéfice d'inventaire, quittes à les critiquer après qu'elles sont incorporées dans les statuts.

C'est avant et non après leur adoption que les lois doivent être discutées, car il est toujours plus facile de prévenir le mal que de le guérir, et l'indifférence d'une grande partie de la population à la confection et à la rédaction des lois est fort regrettable.

Prenez par exemple le Code Municipal qui est d'une souveraine importance pour tous ceux qui vivent à la campagne. Il régit l'érection des municipalités ainsi que la construction et l'entretien des chemins, des ponts et des cours d'eau, c'est-à-dire des artères commerciales par lesquelles les cultivateurs transportent le plus souvent leurs produits au marché. C'est toujours en vertu du Code Municipal que les municipalités ont le droit d'adopter des règlements pour pourvoir à des aqueducs, à leur système d'éclairage et aux autres améliorations modernes qui améliorent le bien-être dans les foyers.

C'est aussi en vertu du Code Municipal que les municipalités peuvent taxer les contribuables pour faire face aux dépenses d'administration et faire des emprunts en cas de dépenses extra-ordinaires.

Il importe donc que les contribuables soient protégés non seulement en choisissant comme membres du conseil des hommes en qui ils ont pleine et entière confiance, mais aussi en ayant de bonnes lois.

Personne n'a le droit de plaider ignorance de la loi; toutefois, pour donner aux intéressés le loisir de l'étudier, il ne faut pas qu'elle change aussi vite que la mode, ni que le législateur la tourne comme un film de cinéma.

Comme je l'ai dit dans l'avant-propos de la dernière édition du Code Municipal, j'ai eu souvent l'occasion de faire remarquer que, comme le maire et les conseillers sont, en matière de droit municipal, revêtus des pouvoirs de juges de première instance, et que la jurisprudence de tous les tribunaux est unanime à établir qu'un autre tribunal ne saurait infirmer leurs décisions sauf en cas d'illegalité ou d'injustice grave, et que, de plus ils sont le plus souvent des hommes qui n'ont pas fait d'études légales spéciales, il est essentiel que la loi qu'ils sont chargés d'appliquer soit claire, simple, concise et conforme aux besoins réels de la population.

Pouvons-nous dire qu'il est ainsi actuellement?

Depuis le 1 novembre, 1916, date de l'entrée en vigueur du nouveau Code Municipal, 55 articles ont été amendés partiellement et souvent même à plusieurs reprises; 21 articles ont été remplacés et 47 articles ont été ajoutés au Code, total: 123 articles amendés, remplacés ou ajoutés en huit ans, ce qui suffit pour démontrer que le Code Municipal est entièrement différent de ce qu'il était à la date de son entrée en vigueur et ceux qui commettraient l'imprudence de ne pas tenir compte dans l'application du Code Municipal de ces multitudes d'amendements qui changent la loi de fond en comble, seraient exposés dans bien des cas à faire fausse route et en conséquence, à payer en frais les pots cassés.

Le nouveau Code Municipal, à son entrée en vigueur, comprenait 832 articles; la loi scolaire ne se composait, lors de la refonte des statuts, en 1909, que de 530 articles.

Depuis lors, 45 articles du Code scolaire ont été modifiés ou amendés, 41 ajoutés, dont 26 par une seule loi, en 1913, 29 remplacés et 1 abrogés. Total 122 articles ajoutés, remplacés, abrogés ou amendés, dont plusieurs au moins deux fois chacun.

Par exemple l'article 2728C a été ajouté en 1915; 3 nouveaux aînées lui ont été ajoutés en 1917; il a été remplacé de fond en comble en 1918 et amendé en 1921. L'article 2993 a été remplacé à trois reprises différentes: en 1911, en 1913 et en 1921, et d'autres ont été amendés aussi bien avant qu'après avoir été remplacés.

Les lois relatives à la fabrication du beurre et du fromage, la loi de la voirie, la loi de colonisation, la loi des terres, les lois concernant les sociétés coopératives et le comptoir coopératif, etc., intéressent tout spécialement la classe agricole et elles ont toutes été souventes fois amendées. Il serait trop long d'énumérer ici tous ces amendements.

La question qui se pose à ce moment est celle-ci: cette quantité d'amendements à la loi a-t-elle produit d'heureux résultats, a-t-elle rendu la classe agricole plus prospère?

Je n'ai pas à me prononcer à ce sujet; chacun de vous peut répondre à cette question en observant ce qui se passe autour de lui.

Même en admettant que tous ces amendements ont rendu la loi plus avantageuse pour les agriculteurs, n'est-ce pas encore possible de simplifier la loi et de l'améliorer?

Quant il s'est agi de refondre la loi des Compagnies, le bureau du procureur général a écrit à chaque bureau d'avocat pour lui demander des suggestions.

Il est vrai que l'union des municipalités existe déjà, mais ne serait-il pas opportun de la

diviser en deux sections: l'une urbaine et l'autre rurale, car les campagnes ont des besoins différents de ceux des villes?

L'association des municipalités rurales est déjà en voie de formation; c'est votre congrès qui en pose les bases et l'une des fonctions les plus importantes de votre association sera dorénavant de surveiller la confection et la rédaction des lois qui sont tout particulièrement de votre domaine.

Jusqu'ici la classe agricole n'a constitué qu'une force nationale latente; en vous organisant comme vous le faites, vous devenez une puissance de premier ordre qui peut contribuer encore plus largement au bien général du pays, tout en améliorant le sort de chacun de vos membres, en respectant les droits acquis de chacun.

Vous allez sans doute élire un comité exécutif composé d'experts dans les différentes branches de l'agriculture, choisissant autant que possible parmi les citoyens de chaque partie de la province, et il est permis d'espérer que dans un avenir rapproché, le législateur soumettra à votre considération tous les projets de loi intéressant la classe agricole. Cela aura pour effet d'assurer l'amélioration et la stabilité relative des lois.

Même si votre association n'obtenait d'abord que cela, ce serait déjà beaucoup. J'ose même dire que ce serait un immense avantage pour vous tous ainsi que pour le législateur, qui se réjouirait sans doute d'être plus éclairé sur vos besoins.

JEAN-FRS POULIOT

Belle exposition à Sayabec

Le 11 septembre a eu lieu à Sayabec l'exposition du Cercle des fermières. La grande salle de réunions publiques dans laquelle eut lieu cette exposition, avait été, pour la circonstance, décorée de verdure, de fruits sauvages et de fleurs, chef-d'œuvre de bon goût, dont nous attribuons presque tout le mérite aux Dames officières. Le nombreux public qui, l'après-midi et dans la soirée, a visité notre exposition, s'est dit émerveillé de tant de travail. Les exposants furent félicités pour le soin, l'adresse et le bon goût déployés et apportés en toutes choses. En effet, il y avait là des broderies de tout genre, dentelle et autre tricot magnifiques. A part ces travaux délicats, on pouvait aussi voir, dans tous les genres, des travaux domestiques faits avec le plus grand soin. Les ouvrages en cheveux et en fourrure méritent une mention spéciale; c'était la première fois qu'on exposait dans cette classe.

M. le Curé Saindon, aumônier du cercle, a bien voulu se rendre à l'invitation qu'on lui avait faite et venir, en compagnie de Messieurs les Curés des paroisses voisines, visiter ces travaux des Fermières et bénir le nouveau drapeau, ouvrage de Mme Desilets.

M. le Curé a bien voulu, en cette circonstance, nous encourager de sa parole chaude et sympathique. M. l'abbé Gagnon, curé de St-Zénon (Lac Amqui), vint féliciter les fermières de leur travail, de la noblesse de la tâche par elles entreprise; il a comparé la fer-

mière à la femme forte de l'Evangile, filant la laine et le lin pour en faire des vêtements pour sa famille; il termina en nous encourageant à l'amour du travail et à l'union qui ferait la force de notre cercle.

Monsieur Dufour, notre député, adressa aussi aux Dames fermières ses félicitations et ses vœux d'un succès croissant pour l'avenir; il nous dit que ces cercles étaient un bienfait pour les paroisses parce qu'ils entretiennent l'émulation, l'amour au travail et par là l'affection des choses de la terre.

M. Jos-Albert Rioux, jeune co-paroissien finissant un cours sérieux et brillant, voulut bien nous adresser ses félicitations. Il nous parla de l'amour que nous devons avoir pour notre sol canadien, nous dit l'intelligence, le travail assidu, le dévouement que la femme doit apporter aux soins de la maison, afin de la rendre plus attrayante pour y retenir les siens et empêcher la désertion de nos campagnes.

Mlle Durand et M. Rinfret, qui ont jugé nos nombreux exhibits, ont aussi adressé des félicitations et des paroles d'encouragement et fait des remarques très justes que nos fermières sauront mettre à profit.

Nous remercions toutes ces personnes pour leurs félicitations et leurs paroles encourageantes. A Mlle Durand et à M. Rinfret toute notre gratitude pour le tact et l'impartialité avec lesquels ils ont jugé toutes choses.

La Secrétaire.



Employez le pour toute recette qui demande du lait

ST. CHARLES STERILIZED MILK

Gratis—Livre de Recettes. Ecrivez à la Borden Co. Limited, Montréal.

VENTE PAR LE SHERIF

District de Rimouski No 9435.

MICHEL CHAREST, vs LOUIS TURCOTTE et AL, St-Donat, à savoir:

Comme appartenant à Louis Turcotte:

Le lot No deux cent huit au Cadastre officiel de la paroisse de Saint-Donat—avec bâtisses sus construites; à distraire, une lisière de terrain le long de la rivière Neigette, vendue à Louis Pelletier, sujet au bail consenti à Adélard Leclerc, Saint-Donat, pour terrain de un arpent carré, au prix de \$15.00 par année, pour l'utilité du moulin y construit, avec droit de passage.

Pour être vendu à l'église de Saint-Donat, le VINGT-DEUXIEME jour d'OCTOBRE prochain 1924, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif de Rimouski, CHS DANJOU.

LE THÉ King Cole

DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

"Vous en aimerez le goût"

Magic Baking Powder Gillett's Life Royal Yeast Cakes

CES trois noms sont les mots du ménage de chaque ville ou village de toute province de l'Atlantique au Pacifique, et tout le monde sait que ces produits sont faits en Canada.

La réputation de dépendance atteinte par ces produits, a encouragé, tout naturellement, plusieurs imitations. Demandez les vrais produits et vous aurez la qualité.

Ne croyez pas quiconque veut vous dire que la Poudre à Pâte Magique, la Lessive de Gillett ou les Galettes de Levain Royal sont "étrangères". Elles sont faites en Canada par des travailleurs Canadiens.

Le Canada est un grand pays et le monde de Québec est assez large d'esprit pour désavouer les manufacturiers qui veulent faire affaires en s'en prenant à des préjugés de race plutôt qu'à la qualité originale de leur produits. Québec est une partie du Canada; Ontario et les autres sept provinces en sont ainsi, et les produits Gillett sont faits pour tous les Canadiens.

La Cie. E. W. Gillett Ltee.

MONTREAL TORONTO WINNIPEG



SATISFACTION

L'apparent bon marché d'un article attire toujours, mais par malheur on en est souvent déçu. Que de fois l'on entend la remarque suivante: "J'aurais dû payer un peu plus cher pour avoir la qualité que je voulais."

De fait, cet "un peu plus cher" est indispensable pour avoir meilleure qualité. La bonne marchandise a besoin d'un prix plus élevé pour être bonne.

Il y a des thémoins cher que le "KING COLE"—mais vous contenteriez-vous de leur qualité?



"Vous en aimerez le goût"

Une farine qui ne varie jamais



Votre pain et vos gâteaux seront invariablement légers et de texture parfaite, vos pâtisseries feuilletées et délicieuses si vous employez la

Farine Quaker

Toujours la même—toujours la meilleure

Vous pouvez compter sur la Farine Quaker. Elle cuit toujours de la même façon. Le produit de chaque moulage est soumis à de rigoureuses épreuves de cuisson à notre propre boulangerie.

Chaque sac de farine Quaker est garanti donner satisfaction absolue.

Farine Ivoire

Une excellente farine de blé du Manitoba, la préférée de maintes boulangères à domicile. Marquée à prix modique. Bonne pour toutes fins de cuisson.

Cherchez le Petit Bonhomme Quaker sur chaque sac.

Produits des Moulins Quaker, Peterborough et Saskatoon.

DISTRIBUTEURS

RIMOUSKI.—P. E. D'ANJOU & FILS
MONT-JOLI.—J. B. RENAUD & CIE

Le Bon Vieux
PEG TOP 5
 Toujours le Meilleur
 Jamais égalé depuis 40 ans

PAINKILLER
 PERRY DAVIS
 CONTRE
 Crampes — Entorses — Frissons

PACIFIQUE CANADIEN
 Service amélioré entre Québec et Montréal

DÉPARTS DE QUÉBEC, (Gare du Palais)
 9.00 a. m. dim. exc. (Montréal Gare Viger 3.15 p. m.)
 1.30 p. m. Quotidien (Montréal Gare Windsor 6.30 p. m.)
 4.40 p. m. Quotidien (Montréal Gare Viger 9.40 p. m.)
 11.55 p. m. Quotidien (Montréal Gare Viger 6.50 a. m.)
 et (Montréal Gare Windsor 7.20 a. m.)

ARRIVÉS A QUÉBEC (Gare du Palais)
 7.00 a. m. Quotidien (De Montréal Gare Windsor 11.30 p. m.)
 (et de Gare Viger 11.55 p. m.)
 2.00 p. m. Quotidien (De Montréal Gare Windsor) 9.00 a. m.
 3.40 p. m. dim. exc. (de Montréal Gare Viger 9.45 a. m.)
 10.00 p. m. Quotidien (de Montréal Gare Viger 5.00 p. m.)

Renseignements supplémentaires sur demande aux bureaux des billets : 30 rue St-Jean, tel: 93.
 Château Frontenac, tel: 1840. Gare du Palais, tel: 663.

C.-A. LANGEVIN, Agent du Trafic-Voyageurs.
 Représentant toutes les lignes de navigation océanique.

ON DEMANDE

Une personne entre 40 et 50 ans, aimant les enfants, pouvant aider dans les petits détails du ménage. Pour plus de renseignements s'adresser au bureau du comptable de l'Imprimerie Générale, ou par correspondance, boîte postale: 256 Rimouski.

A LOUER

Logement avec ameublement, convenable pour couple nouveau ou ancien marié. Commodités modernes. Tout sur le même plancher. Sera prêt le 10 courant. Aussi chambres à coucher à louer. Possession immédiate. S'adresser à Alexis BOULLON 28-31

LA SAISON D'ETE OUVERTE

Je suis heureux d'informer les dames et messieurs que j'ai ouvert un magnifique salon de crémé à la glaire. Vous y trouverez aussi un excellent choix de liqueurs, bonbons et fruits.

Votre visite est sollicitée. Je m'efforcerai comme par le passé de vous donner satisfaction.

DAVID BOUCHER.

Ferdinand Santerre

Ferd. Santerre, entrepreneur, a le plaisir d'annoncer à ces anciennes pratiques et au public en général qu'il est de nouveau installé à Rimouski et qu'il s'occupera comme par le passé d'entreprises de tous genres.

Il a en mains un bon stock de perles, mouleurs et bois de la Colombie de toutes sortes.

Il sollicite votre patronage.

Avenue de l'Évêché, Rimouski
 Téléphone 70

Dr J.-O. Drapeau

Médecin-chirurgien
 Immeuble du Dentiste
 J.-G. Landry
 Coin des rues de la Cathédrale et de l'Évêché
 Rimouski

A LOUER

Un magasin comprenant logement privé, situé rue St-Germain. S'adresser à M. S. Vachon, Rimouski.

NOUS ACHETONS:

Bois de papier, bois de construction, planche et madrier, lattes, poteaux et dormants, sur les chars à votre station chez vous au plus haut prix du marché.

Adresse:
 CAN. FOREST CORPORATION REGD.
 92 Rue St-Pierre, Québec.

CHOISISSEZ

CHOISISSEZ la Ligne Watkins pour un commerce profitable. La plus considérable et celle se vendant le mieux dans les familles. Expérience pas nécessaire. Territoire exclusif. J. R. Watkins Company, 379 rue Craig Ouest, Montréal.

KODAKS

AMATEURS DE PHOTOGRAPHIE

Si vous désirez un fini de première classe, envoyez-nous vos films pour développements et impressions. Rouleaux de 6 poses développés pour 15c.

Impressions 3 x 5 ou plus petites 5c. chaque.

Toute commande par malle doit être accompagnée du paiement.

Aussi assortiment des plus complets de kodaks photographiques, films et accessoires de la célèbre maison Canadian Kodak Co. Ltd. Catalogue en français gratis sur demande.

ISIDOR BLAIS
 —Photographe—
 RIMOUSKI.

Finishing

JOS BELZILE

Luceville, Qué offre en vente plusieurs terres dans le comté de Rimouski à des conditions excellentes. S'adresser à lui, à Luceville, Rimouski, P. Q.

A VENDRE

Deux maisons neuves, bien situées dans la ville, à vendre ou à louer à de bonnes conditions.

S'adresser à
 A. COTE & FILS,
 Rimouski.

A VENDRE

Deux engins à gazoline, en parfait ordre, un de 2 1/4 forces "Mil-waukie" et un de 5 forces "Empire". Bon marché pour prompt acheteur. S'adresser au bureau de l'Imprimerie générale.

RHUMATISMES

Cure Phoenix du Sanatorium Yoghurt et l'électricité en 3 mois. Guérison permanente. Attention spéciale par correspondance. Aussi méthode rationnelle pour catarrhe et pertes blanches. Décrivez votre cas. 753 St-Denis, Montréal.

MIEL A VENDRE

J'ai une bonne quantité de miel blanc prix de 20c. la livre.

S'adresser à Aimé Leclerc, Bie, ou Joseph Leclerc, barbier, Rimouski, Valmore St-Laurent, St-Anaclet.
 Emile LECLERC
 Bie.
 26-27-28-29

L'Aristocrate des Fromages!

Dans les demeures des riches, sur les tables des gourmets—on sert le Fromage Kraft.

Reparaissent le monde dans leur quête des plus exquis fromages. Le prix n'y fait rien.

Le fromage Kraft gagne leur préférence à cause de sa saveur inimitable et de sa qualité constante—qui leur sont garanties, ainsi qu'à vous, par l'étiquette Kraft. Cependant on peut acheter les Fromages Kraft à la prochaine épicerie à des prix populaires.

FROMAGE KRAFT CHEESE

Oufs à la diable avec Fromage—Préparez les oeufs à la diable de la façon ordinaire. Ajoutez aux jaunes d'oeuf du fromage Canadien Kraft râpé. Mêlez bien complètement pour que le tout soit bien lié. Délicieux nouveauté qui ajoute à la valeur nutritive des oeufs.

Kraft-MacLaren Cheese Co. Limited
 Montréal

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

R. E. ASSELIN, LL.L.
 —AVOCAT—
 RUE DE LA STATION . . . RIMOUSKI

SASSEVILLE & GAGNON
 AVOCATS—Avenue de la Cathédrale, Rimouski.—Téléphone 102.—Bisecteur Sasseville, L.L.L.—P-Bimile Gagnon, L.L.L.

GARON & JESSOP
 —AVOCATS—
 Bureaux voisins de chez M. Adélard Rioux marchand-croûtiériste
 RUE DE LA STATION
 A. P. Garon, C. R. J. J. Jessop, LL.B.

Perrault Casgrain, LL.L. — Amédée Garon, LL.L.

CASGRAIN & GARON
 AVOCATS — BARRISTERS
 Hon. Aug. TESSIER, C. R.
 Conseil.
 Bureau: Bâtiment de la Banque Nationale RIMOUSKI, P. Q.

LAVOIE & CHASSE
 Avocats
 Bureau: Edifice L. P. Martin
 Rue de la Station
 J. B. Lavoie L. L. L.
 Alphonse Chasse L. L. L.

GERARD SIMARD, LL.L.
 —AVOCAT—
 AVENUE DE LA CATHEDRALE, RIMOUSKI.

Notaires

L. de G. BELZILE, LL.L.B.
 NOTAIRE, Edifice de la Banque Nationale, Avenue de la Cathédrale, Rimouski

Eudore Couture — Donat Demers

Couture & Demers
 —NOTAIRES—
 Rue de l'Évêché
 Rimouski.

Médecins

DOCTEUR Z. VEZINA
 DES HOPITALS DE PARIS
 Yeux - Nez - Gorge
 Oreilles
 165 Rue Lafontaine.
 RIVIERE-DU-LOUP.

Les Docteurs Coote
 Spécialistes
 Yeux, Oreilles, Nez, Gorge,
 13, rue Ste-Anne, Québec.
 Dr F. T. Coote Consultations:
 Dr P. Coote 2 à 5 p.m. et sur entente.

A moins d'avis contraire le Dr F. T. Coote sera à Rimouski, le deuxième lundi de chaque mois, pour une semaine, et recevra des patients à l'hôtel St-Louis.

Dr E. SIMARD
 ex-chirurgien de l'Hôtel-Dieu,
 St-Basile, N.-B.
 Spécialité: chirurgie
 Ave de l'Évêché, Rimouski.

Heures de bureau: 9 h. a. m. à 6 h. p. m.

PIERRE LEVESQUE
 — ARCHITECTE —
 Architecte des nouveaux édifices du Séminaire de Rimouski.
 Bureaux: 115 St-Jean, Québec.

OSCAR BEAULÉ
 ARCHITECTE A.A.P.Q.
 21 rue d'Aiguillon - Québec
 Ancien bureau René P. LeMay

CAMILLE ROSS
 Comptable-Verificateur
 Auditeurs municipales et commerciales. — Organisation de systèmes de comptabilité appropriés à tous genres d'affaires. — Critériums de comptes. — Fait également le commerce de bois.
 RIMOUSKI, P. Q.

Dr J. A. PINAULT, L.D.S.
 (Chirurgien-Dentiste)
 Professeur à l'Université de Montréal.
 SATISFACTION GARANTIE
 2602 Ste-Catherine Est,
 Tell. Lass. 2709 - MONTREAL.

Dr. J. M. GUEVIN
 Médecin Vétérinaire
 Téléphone 110, Rimouski.
 Toutes les maladies chez les animaux sont traitées avec le plus grand soin par les procédés les plus récents.

R. ERNESTE LEFAIVRE
 L. I. C.; C. G. A.
 Successeur de
LEFAIVRE & GAGNON
 SYNDIC AUTORISÉ
 AUDITEUR & LIQUIDATEUR
 DE FAILLITES
 147, Cote de la Montagne
 QUÉBEC. (Edifice Brossé)
 Représentant pour le district:
 C. MILLE ROSS RIMOUSKI, P.

F. THIBAUT & CIE

J'ai en magasin de magnifiques tweeds à la verge et hardes faites pour garçons et hommes.

Je suis agent pour la "Crown Tailoring Co" et suis en mesure de vous donner satisfaction.

Habits faits sur mesure.

BIERES ET PORTERS
 De la plus haute qualité fait par
Salaberry Brewing Co. Ltd
 VALLEYFIELD, Qué.

En quarts emballés par 5 doz. de grosses bouteilles, vides comprises, mis à bord des chars à Valleyfield, \$11.00. En quarts emballés de 10 doz. vides comprises, mis à bord des chars à Valleyfield, \$13.00.

Si vous voulez avoir quelque chose de bon, fait avec le meilleur matériel, empaquez-vous d'en ordonner; mallez votre commande avec l'argent et nous vous expédierons le même jour.

H. Z. VIAU
 Epicier-Licencié. VALLEYFIELD, Qué.

Imprimerie Générale de Rimouski
 Etablissement Moderne par Excellence
 Etablie en 1899

S'occupe spécialement de

Travaux de Grand Luxe

LIVRES, JOURNAUX, CERTIFICATS, REVUES, CALENDRIERS, Etc.

BROCHURES, PROSPECTUS, CATALOGUES, FACTUMS.

Rue St-Germain - Rimouski, Qué.
 Tél. National S. Vachon, Propriétaire

PURIFICATEUR DE L'AIR

PINE OZONE
 Désinfectant, Déodorisant et Odorisant
 PREPARATION SCIENTIFIQUE

La base du PINE OZONE est un mélange d'huiles essentielles comprenant de puissants désinfectants, antiseptiques, odorants et déodorisants. Son odeur est celle du pin de la forêt.

DEBARRASSEZ-VOUS des MOUCHES et des MOUSTIQUES par le PINE OZONE

Par ce nouveau procédé efficace, vous vous évitez de l'ennui que vous causent en pareille saison les mouches ou les moustiques. Les familles demeurant continuellement à la campagne; celles qui passent l'été à la campagne ou le. personnes en partie de pêche, protégez-vous de tous ces insectes en employant le nouveau procédé PINE OZONE qui détruit également punaises et coquerelles.

PINE OZONE s'emploie pour les fins suivantes:
 Antiseptique, désinfectant, déodorisant, odorant, nettoyeur, chambres de malade, cabinets de toilette, fumoirs, cuisines, hôpitaux, maisons d'école, hôtels, théâtres, convents, salles publiques, manufactures, aussi pour fins vétérinaires, etc.

DISTRIBUTEURS:
 HECTOR FILLION, RIMOUSKI.
 J. R. LEVASSEUR, marchand-général, MONT-JOLI.
 AURELE LEPAGE, Bijoutier, SAYABEC.

"PURITAS" A LA PAGE II

du bulletin 360 publié par le département du Revenu de l'Intérieur, on voit que sur 150 différentes sortes de poudres-à-pâte, l'analyse du département de la Santé Publique n'en montra que quatre absolument saines, hygiéniques, à base de phosphate pur et ne contenant pas d'alun—et mentionne la poudre Puritas comme une des quatre, et la seule fabriquée dans la Province de Québec. Vous avez meilleure chance avec vos gâteaux en employant la

Poudre-à-Pâte "PURITAS"

Une cuillerée rase suffit quand la recette indique une cuillerée, à moins d'indications contraires.

La Puritas est d'un emploi économique.

Demandez-la et essayez aussi les autres produits Puritas—Lessive—Gelée de Table, etc.—tous de qualité supérieure.

Les coupons avec chaque article donnent droit à des primes de valeur.

PURITAS LIMITÉE
 Québec

A LOUER

Résidence privée contenant sept pièces, au 1er étage de la maison autrefois occupée par M. Achille Gagnon, bijoutier, en face de l'Évêché.

Aussi un bureau contenant deux pièces, dans l'ancienne bâtisse de la Banque d'Hoche-laga. S'adresser à M. ACHILLE GAGNON, bijoutier, avenue de la Cathédrale, Rimouski.

Agence de Voyages
 Arthur LAWSSON
 Peinte-au-Père
 Passages par navire à vapeur pour l'Europe

Billets émis pour toutes les Lignes Transatlantiques. Ports d'embarquement: Montréal, Québec, Halifax, St-John, New-York, Pte-au-Père.

Votre patronage respectueux-ment sollicité.

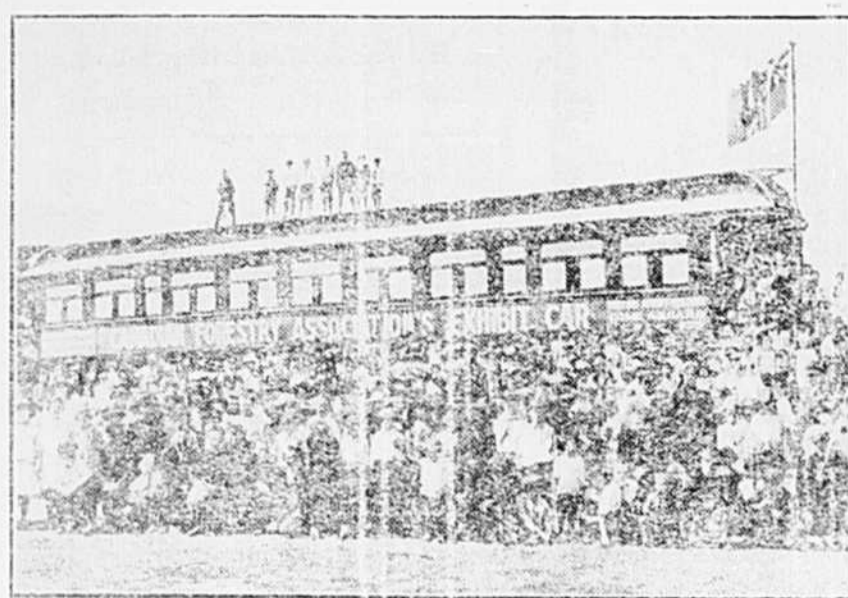
WRIGLEYS
 Mâchez-la après chaque repas
 Elle stimule l'appétit et aide la digestion. Elle augmente l'action bienfaisante de vos aliments. Remarquez aussi comme elle soulage cette sensation de lourdeur après un gros repas.

Blanchit les dents, parfume l'haleine. Sa délicieuse saveur dure longtemps.

Cachetée dans une enveloppe hygiénique

WRIGLEYS DOUBLEMINT CHWING GUM
 R35

Wagon-Exposition de l'Ass. Forestière canadienne



On a remarqué que depuis quelques années la population du Canada, et plus spécialement celle de la province de Québec, porte de plus en plus d'intérêt à la conservation de notre grande richesse nationale qu'on appelle la Forêt. Il faut dire aussi qu'elle a grandement souffert des feux qui ont sévi dans les dernières années. Ce grand ennemi de nos forêts a promené ses ravages dans toutes les provinces de la Confédération, sans épargner plus que les autres notre province. Heureusement l'année 1921 nous a épargné ces feux dévastateurs qui ont détruit des milliers et des milliers d'hectares de forêt l'an dernier. A ce point de vue l'année qui s'achève sera toujours considérée comme particulièrement heureuse par les diverses organisations intéressées dans la protection de nos forêts.

Mais l'an 1925 approche. Au lieu des pluies abondantes de cette année, la sécheresse de 1923 peut se répéter. Sous quelque aspect que se présente la saison future il faudra y faire face. Chaque personne résidant dans nos campagnes — homme, femme ou enfant — peut aider les organisations qui travaillent à prévenir les feux de forêts. L'Association protectrice des Forêts du Bas St-Laurent et le Service forestier provincial font tout en leur pouvoir pour augmenter l'efficacité du système de la protection des forêts. Mais il faut plus; il faut que chaque citoyen apporte son concours aux inspecteurs et aux gardiens. Ce concours il le prêtera surtout en

suivant à la lettre les lois sur le feu. Ces lois ont été élaborées après des longs et minutieux travaux. Le gouvernement de la province les a édictées pour protéger nos forêts, pour garder ces vastes tapis verts que constituent nos réserves forestières, et pour assurer à nos rivières une abondante alimentation.

L'Association forestière canadienne d'Ottawa, dont le gérant est M. Robson Black est la grande promotrice de l'organisation de la protection contre le feu. Cette association dirige tout un personnel très au point qui donne, par tout le Canada, des conférences sur la protection des forêts, déroule des vues animées montrant les ravages des feux de forêts et suggérant les moyens de les prévenir.

L'Association forestière canadienne veut bien, cette année, envoyer son train-exposition à différents endroits de la rive sud du St-Laurent. Le train sera à St-Fabien lundi le 13 octobre et partira de là pour suivre son itinéraire.

Le train contient les plus intéressants produits forestiers que l'Association ait jamais envoyés pour une exposition. Les vues animées qui font partie du programme sont de fidèles photographies des grands feux de forêts et seront sans aucun doute d'un très grand intérêt pour la population.

Undes hommes intelligents d'en bas de Québec

(Suite de la 1e page)
il a eu pour admirateurs, entre autres, Monsieur de Montalembert et Monsieur Bameau. Celui-ci disait "que c'est ce qu'il y a de mieux et de plus complet en la matière."

Il est bon d'ajouter qu'à l'origine de la Confédération, les idées du docteur Taché ont été pillées effrontément, sans qu'on lui en donnât quelque crédit. Le travail fut ensuite publié en brochure, à la demande de Sir Étienne Taché, pour servir à son Projet de Confédération.

Autre détail important à noter, c'est que de tous les premiers projets de confédération, présentés à cette époque, celui du docteur Taché était le plus intelligemment conçu et le plus pratique, puisque en réalité c'est lui qu'on a adopté dans l'Acte d'Union.

Voici un peu en résumé ce qu'en dit Joseph Tassé dans un article, publié par le Canada en 1883, et reproduit par l'Événement du 15 mars 1921:

"La ressemblance entre l'étude de M. Taché et l'Acte d'Union est saisissante."

"Assurément, ce n'était pas un sujet neuf que M. Taché abordait, mais jamais encore il n'avait été traité d'une façon aussi large, aussi complète, aussi approfondie. On n'a pas suffisamment rendu justice à cette étude véritablement prophétique."

"Presque tous les essais publiés jusqu'aujourd'hui ont un caractère vague, indéfini, et esquissent en termes généraux les avantages d'une semblable union; tandis que M. Taché entre dans le vif de la question, pénètre même dans les moindres détails, réfute victorieusement toutes les objections à l'encontre du projet, bref taille un plan de constitution d'une perfection étonnante et rempli du souffle d'une sage liberté."

"En effet, ce n'est pas tout d'imaginer une constitution dans le silence du cabinet et d'en montrer le mécanisme apparemment avec art; il s'agit encore de l'adapter aux besoins, aux moeurs, aux aspirations véritables d'un pays. C'est ce qu'a su comprendre M. Taché, et quinze années d'expérience sont là aujourd'hui pour attester que son plan n'était pas celui d'un idéologue, d'un utopiste, mais d'un penseur, d'un philosophe, d'un homme d'Etat."

Les idées émises par M. Taché n'ont pas toutes été mises à exécution, mais les lignes principales ont été adoptées par ceux qui ont fait la Confédération sous la direction d'un autre Taché — le noble et regretté Sir Étienne — (Pascal) — dont le mérite politique est aussi insuffisamment apprécié. Quiconque aura étudié avec soin le vaste projet exposé dans cette brochure, ne pourra s'empêcher de constater que l'acte d'union en renferme les pièces essentielles et porte à un haut degré l'empreinte d'un homme aussi modeste que remarquable, l'un des esprits les plus cultivés et les plus complets de l'Amérique."

"Les hommes politiques peuvent réclamer le mérite d'avoir mis ce plan à exécution, d'en avoir étendu la portée et perfectionné les détails, d'avoir triomphé savamment de toutes les difficultés politiques qui s'opposaient à son adoption; mais M. Taché a eu le génie de le concevoir et de le formuler en termes qui répondaient pleinement à tous les besoins. A tous il revient assez d'honneur pour que le "cuique suum" soit parfaitement établi."

"Bien d'autres idées émises par M. Taché ont été incorporées successivement dans notre acte constitutionnel ou dans notre législation.

"Nous voudrions pouvoir reproduire quelques appréciations de cette brochure sur les ressources et l'avenir du pays, l'exactitude en étant démontrée chaque jour par les événements. Dès cette époque, M. Taché reconnaissait qu'il était nécessaire, commercialement et politiquement parlant, de construire le chemin de fer Intercolonial, et demandait que l'on fit de Halifax, notre port de mer en hiver au lieu de Portland, afin de donner à notre commerce un débouché indépendant, en toute saison, avec l'étranger. Tout cela a été fait depuis, ou est en train de se réaliser. Assurer notre indépendance commerciale, c'est assurer notre indépendance nationale, ne l'oublions pas."

"Ajoutons que le plan de constitution élaboré par M. Taché était fait en vue de notre émancipation future, qu'il croyait inévitable dans un avenir plus ou moins éloigné. Il désirait préparer ce changement politique par une combinaison constitutionnelle qui fût une transaction facile et naturelle. En attendant, disait-il, jouissons en paix d'une sage liberté qui nous permette de travailler à notre avenir, sans autres préoccupations, et de ramasser les matériaux de l'édifice de notre future indépendance."

"Si remarquable que soit l'étude que nous venons d'esquisser à grands traits, il est certain, nous le répétons, qu'on n'a pas décerné à l'auteur tous les éloges qu'il mérite. Si l'injustice dure depuis longtemps, il n'est pas désirable de la perpétuer, et nous sommes heureux de pouvoir contribuer à restituer à cet homme éminent la grande part qui lui appartient dans l'élaboration de notre système politique."

Unissons nos éloges à ceux de M. Tassé, et réjouissons-nous avec lui de ce que justice est enfin rendue, non seulement au docteur Taché lui-même, mais aussi à tous les autres membres de sa famille dont les uns sont encore les distingués citoyens de Rimouski. Les gestes de tels hommes publics font honneur à notre race et à notre pays, et nous ne saurions exprimer un plus légitime désir que celui de les voir égaler, même surpasser. Tous les jeunes qui se sentent des aptitudes pour la direction de la société feraient bien de les étudier et de les graver dans leurs mémoires, afin de les avoir toute leur vie devant les yeux.

IGNACE.

NAISSANCES A RIMOUSKI

Le 26 septembre, Joseph Charles-Henri, fils de Louis Gonzalez, mécanicien, et de Florida Durette, Parrain et marraine, Charles Durette et Alma Durette.

Le 26, Marie-Marthe-Madeleine, fille de Michel Michaud, marchand, et de Mary Poulain, — P. et m., Romuald Pineau et Marie Michaud.

Le 27, Joseph-Rosario, fils d'Anselme Bélanger, journal., et de Marie-Louise Michaud, — P. et m., Adélard Michaud et Marie Landry.

Le 28, Marie-Anne-Marquette, fille d'Alfred Blanchette, journal., et de Clémentine Garon, — P. et m., Louis François et Marie-Anne Caron.

Le 29, Joseph-Lionel, fils de Joseph Lemiex, journal., et d'Emilie Biodeau, — P. et m., Aquilas St-Laurent et Eulalie Côté.

Le 1er octobre, Marie-Louise-Madeleine, fille de Joseph Rousseau, commis, et d'Eugénie Dery, — P. et m., Odilon Lévesque et Marie-Louise Rousseau.

Le 2 octobre, Joseph-Paul-Emile, fils de Jean-Bte Dubé, ouvrier, et d'Yvonne Banville, — P. et m., Emile Lebel et Yvette Banville.

Le 3, Marie-Albertine-Rita, fille de Charles Lalonde, mécanicien, et de Bernadette Bélanger, — P. et m., Ludger Bouillon et Albertine Fournier.

Le 3, Joseph-Elzéar-Antoine, fils de Joseph Joncas et de Germaine Bossé, — P. et m., Elzéar Joncas et Elmire Imbeault.

Le 4, Joseph-François-Bernard, fils d'Albert Langlois, marchand, et de Maria Gagné, — P. et m., Joseph Desrosiers et Lucia Dionne.

Le 5, Joseph-Éudes-Fernando, fils de Georges Bélanger, menuisier, et d'Albertine Lévesque, — P. et m., Josué Lévesque et Catherine Brisson.

Le 6, Marie-Collette-Dorothee, fille de Jean-Bte St-Pierre, plâtrier, et de Diana Albert, — P. et m., Paul-Émile St-Pierre et Florida Bélanger.

Le 7, Louis-Philippe-Roger, fils de Léon St-Pierre, boulanger, et de Marie-Anne Fournier, — P. et m., Philippe Raymond et Emilia Roy.

Le 8, Marie-Elianne-Eugénie, fille de François Banville, cult., et d'Eva Turcotte, — P. et m., Antoine Turcotte et Eugénie Banville.

PROCHAIN MARIAGE

On annonce pour le 13 courant le mariage de M. J.-Antoine Lévesque, maître-barbier, de Rivière-du-Loup, avec Mademoiselle Julienne Dumais, fille de Madame Narcisse Lévesque, de Beauséjour.

MAISON A LOUER OU A VENDRE

Maison à 2 étages, située rue Ste-Anne, finie en pin de Colombie, et vernie. A vendre ou à louer à de bonnes conditions. S'adresser à CAMILLE BERUBE, Rimouski.

Représentant demandé

Une de nos plus vieilles Compagnies Canadiennes d'Assurance-Vie, cherche un représentant actif et sérieux pour organiser Rimouski et les comités environnants. — Propositions des plus avantageuses. — Correspondance confidentielle. — S'adresser Boîte Postale 56, QUEBEC.

Feu Charles. Arthur Gauvreau, M.P.

Le député du comté de Témiscouata à la Chambre des Communes, M. Charles-Arthur Gauvreau, vient de mourir à Rivière-du-Loup. La lugubre nouvelle nous est annoncée par notre confrère le Saint-Laurent dans un éloquent article qu'il consacre à sa mémoire et que nous reproduisons ci-dessous :

Charles-Arthur Gauvreau "Charles-Arthur Gauvreau est mort."

"Il appartient à ce journal, dont il dirigea la rédaction pendant de nombreuses années, et auquel il resta attaché jusqu'à ses derniers jours — puisque son dernier article est du 25 septembre —, il nous appartient de déposer sur cette tombe l'hommage sincère de nos regrets et de notre respect."

"Honoré de la confiance de ses concitoyens, qu'il a représentés aux Communes depuis 1897 jusqu'à sa mort, C.-A. Gauvreau s'était donné à la politique. Partisan convaincu, il défendait sa cause avec beaucoup d'ardeur, et il aimait particulièrement la polémique où sa verve abondante, et âpre souvent, ne craignait pas de s'attaquer carrément à ses adversaires. Mais ces violences apparentes venaient d'un brave cœur qui ne détestait personne, et nous pouvons témoigner personnellement, pour l'avoir éprouvée en maintes circonstances, de sa largeur d'esprit. Nos lecteurs en ont pu juger par le début de sa dernière chronique où il félicitait, sans la moindre arrière-pensée, notre confrère de Rimouski, le "Progrès du Golfe", avec qui cependant il avait ferraillé naguère. C.-A. Gauvreau était un honnête homme, un homme de bonne foi, et nous sommes certains qu'il ne laisse pas d'ennemis."

"Nous avons dit qu'il s'était donné de tout son cœur à la politique. Il s'est appliqué dans cette carrière à servir de son mieux ses concitoyens. Mais la politique ne l'a guère récompensé de ses lutttes et n'a pas réalisé les espoirs qu'il ambitionnait. Il s'y était résigné avec stoïcisme. Ajoutons qu'il priait fort l'indépendance politique de notre journal : en certaines circonstances surtout, nous avons reconnu qu'il avait un certain mérite à nous donner des compliments. C'est qu'il aimait le "Saint-Laurent" ; il s'y intéressait toujours comme auparavant, et il nous plaît de témoigner à sa mémoire notre reconnaissance pour les services considérables qu'il nous a rendus. Par ailleurs il aimait à écrire. Il avait tenu à nous continuer sa collaboration, et nous avions accepté son concours parce que nous considérons qu'il était toujours de la maison, et par habitude, et aussi par cet intérêt dévoué qu'il portait à notre journal. C'est la raison, que tous n'ont pas comprise, pour laquelle il trouvait place en nos colonnes. Disons encore qu'il connaissait notre programme et nos principes d'indépendance, et que jamais il n'a voulu nous imposer quoi que ce fut : il nous laissait libre de tailler dans ses réflexions; nous n'avons guère profité de la permission, sa signature bien connue lui laissant la responsabilité de ses opinions. Car, s'il pouvait nous arriver de penser différemment sur certains sujets, il n'en restait pas moins que de sa part il nous manifestait une bienveillance dont peu d'hommes dans les mêmes conditions, eussent été capables."

"C.-A. Gauvreau était un brave homme. Il est resté aussi jusqu'à sa dernière heure un homme d'une foi chrétienne vivace et profondément sentie. Il a vu venir la mort dans une parfaite sérénité de cœur. Il s'est résigné à la volonté de Dieu en pleine conscience de son sacrifice. La haute dignité de sa mort fait pendant à la dignité de sa vie d'honnête homme."

"Nous prions sa famille d'agréer l'expression de nos sincères condoléances. Et nous demandons à tous ceux qu'il a connus de prier pour son âme, afin qu'elle connaisse la Joie et le Repos éternels !"

SAYABEC

Mlle Aline Mercier, Inst., à Sayabec, vient de recevoir, par l'entremise de M. l'inspecteur L. Lano, la prime de \$2000 pour succès dans l'enseignement.

GARDE-MALADE

Madame Ve Louis DeChamplain, qui demeure dans l'ancienne propriété de feu J.-B. Lavoie, rue St-Germain est (en face de M. Turcotte, boucher), annonce qu'elle soignera les malades à l'avenir, comme garde-malade. S'adresser à Mme Louis DeChamplain, Rimouski.

POUR SUCCES DANS L'ENSEIGNEMENT.

Nos félicitations à Mlle Desneiges Camuel, Inst., de Notre-Dame du Sacré-Coeur, qui vient de recevoir une prime de \$2000 pour succès dans l'enseignement, par l'entremise de son inspecteur, M. Paul Hubert.

UN AMI. P. C.

NOUVEAU MAGASIN DE CHAPEAUX

J'ai le plaisir d'informer les dames et les demoiselles que je viens d'ouvrir un magasin de chapeaux. Une visite vous convaincra de mes bas prix et de la beauté de mon assortiment dernière nouveauté. Mme CYPRIEN LEPAGE, Rue St-Joseph.

Bonne nouvelle pour les cultivateurs

On nous informe que le député fédéral Sir Eugène Fiset a fait des démarches auprès de Sir Henry Thornton, gérant des Chemins de Fer Nationaux en vue d'obtenir une réduction des taux de transport sur les patates. M. Thornton, tout en expliquant que la chose était impossible, désire faire annoncer qu'il vient de placer en service dans la région du bas de Québec, cette saison, environ 200 charrs spécialement lambrissés à l'intérieur pour le transport des patates, et que ces charrs peuvent être obtenus sur demande. Jusqu'à présent, les cultivateurs n'obtenaient que des charrs ordinaires, qu'ils étaient eux-mêmes obligés d'aménager intérieurement d'une façon spéciale pour empêcher les patates de geler.

Nous sommes heureux de faire part de cette bonne nouvelle à nos lecteurs.

FRERES DU SACRE-COEUR

Nous sommes heureux de fournir au public quelques détails concernant notre école de garçons qui vient d'entrer dans une nouvelle phase.

Les Frères du Sacré-Coeur, déjà installés depuis quelques années grâce à la bienveillante protection de Sa Grandeur Monseigneur Léonard dans leur magnifique Juvénat, sont venus en prendre la direction au mois de septembre dernier ; cinq classes ont été organisées dans la vieille bâtisse.

Les Chers Frères se disent épanouis du bon esprit qui règne parmi leurs élèves. L'ardeur et la bonne volonté déployée depuis l'ouverture des classes donnent à espérer aux nouveaux maîtres que cette année sera très fructueuse en bons résultats. Encourageons tous ce bel élan en continuant à donner aux Chers Frères l'appui que mérite si bien leur dévouement pour la formation de nos enfants.

Notre curé, Monsieur le Chanoine Jos.-Elz. Roy, a voulu être le premier à donner à cette belle oeuvre le précieux encouragement de sa paternelle sollicitude. Il a accepté avec empressement l'invitation du Frère Directeur d'aller proclamer devant tout le personnel de l'école le résultat des notes de conduites ainsi que celui des concours du mois. Il ne s'est pas contenté de louer les généreux efforts des écoliers; il a aussi distribué aux plus méritants de précieuses récompenses.

Tout le monde se réjouira d'apprendre que bientôt les Frères du Sacré-Coeur et leurs élèves pourront prendre possession de la magnifique bâtisse que la Commission Scolaire de Rimouski-ville a fait construire à cet effet. Tout porte à croire que ce changement tant désiré de notre population sera le point de départ de nouveaux développements qui donneront une plus grande importance à cette belle oeuvre qu'on appellera désormais le Collège du Sacré-Coeur.

SAYABEC

Mlle Aline Mercier, Inst., à Sayabec, vient de recevoir, par l'entremise de M. l'inspecteur L. Lano, la prime de \$2000 pour succès dans l'enseignement.

GARDE-MALADE

Madame Ve Louis DeChamplain, qui demeure dans l'ancienne propriété de feu J.-B. Lavoie, rue St-Germain est (en face de M. Turcotte, boucher), annonce qu'elle soignera les malades à l'avenir, comme garde-malade. S'adresser à Mme Louis DeChamplain, Rimouski.

POUR SUCCES DANS L'ENSEIGNEMENT.

Nos félicitations à Mlle Desneiges Camuel, Inst., de Notre-Dame du Sacré-Coeur, qui vient de recevoir une prime de \$2000 pour succès dans l'enseignement, par l'entremise de son inspecteur, M. Paul Hubert.

UN AMI. P. C.

NOUVEAU MAGASIN DE CHAPEAUX

J'ai le plaisir d'informer les dames et les demoiselles que je viens d'ouvrir un magasin de chapeaux. Une visite vous convaincra de mes bas prix et de la beauté de mon assortiment dernière nouveauté. Mme CYPRIEN LEPAGE, Rue St-Joseph.

TRIBUNE LIBRE

(Publié sous l'exclusive responsabilité des correspondants).

Ce n'est pas ici un traité scientifique. Ce ne sont pas des recherches approfondies sur les devoirs. Il n'est pas besoin, il me semble, de prouver par d'ingénieux raisonnements l'obligation ou non sommes, pères de famille, envers nos enfants au sujet de l'instruction que nous leur devons. Quiconque ne comprend pas ces devoirs au fond de sa conscience ne les trouvera certainement pas ailleurs.

Cet article est écrit et adressé à ceux qui prennent plaisir à critiquer les administrations scolaires dans nos campagnes. Oui, je dis bien, à ceux qui, par tous moyens possibles, savent critiquer les actions des personnes qui travaillent dans l'intérêt de leurs petits enfants. Je demande à ces gens si ce mode de paiement est bien la récompense que mérite un commissaire d'écoles. Mais, à vrai dire, le nombre des "Critiqueurs" est restreint, mais de ces gens il ne devrait pas en exister.

Quel est le plus bel héritage qu'un père de famille puisse donner à ses enfants, si ce n'est une instruction conforme à ses moyens? Je me crois justifiable d'écrire ces lignes pour démontrer à ces gens qui ne savent pas apprécier l'avantage d'une bonne administration scolaire, l'avantage d'une bonne institutrice, l'avantage d'une bonne rémunération pour les services rendus par cette dernière.

Nous avons dans nos campagnes des écoles rurales, où nos petits enfants ont l'avantage d'aller puiser leurs premières leçons. Pères de famille, il est un devoir pour vous de voir à ce que vos enfants fréquentent l'école, et de donner entièrement à votre commission scolaire de faciliter par tous moyens possibles ce but d'instruction, qui de nos jours est absolument nécessaire, et gardez-vous bien de porter à la critique le salaire de vos institutrices, qui est vraiment ridicule dans certaines paroisses. Combien de personnes ai-je entendues crier très fort que nos institutrices étaient bien payées (et même trop payées) en recevant \$200,00 par année. Allons, messieurs, raisonnons ensemble et demandons-nous si, en réalité, une maman garderait pendant une année tous les enfants de l'entourage et, en plus, subviendrait à son entretien pour une somme de 600cts par jour, même sans leur faire de classe. Oh, je suis certain qu'elle vous répondrait: "J'en ai assez des miens..."

Et vous trouvez dans nos campagnes des personnes qui savent critiquer le salaire d'une institutrice qui se dévoue pour l'instruction de vos enfants pendant 300 jours par année et reçoit la somme énorme de 800cts par jour et avec cette somme elle doit subvenir à ses besoins, et, en plus, SI POSSIBLE se mettre quelques sous d'épargne pour ses vieux jours. Non, ne critiquons pas ce que nous ne ferions pas nous-mêmes et plaignons au contraire ces pauvres institutrices qui gagnent leur vie à donner l'instruction à nos petits enfants. Cherchons à nous compenser le mieux possible leurs services rendus à la société, car elles le méritent de la part de ceux qui veulent comprendre la valeur de leur travail. L'enfance, de sa nature, est imitative. Soyons donc assez généreux pour leur démontrer dans nos conversations le but d'une nécessité d'éducation morale et, en ce faisant, les critiques déplacées disparaîtront envers ceux qui essaient de rendre une commission scolaire aussi efficace que possible dans l'intérêt de vos enfants. Et ceux-ci sauront apprécier les personnes qui acceptent de remplir des devoirs plutôt désagréables que payants quand la bonne entente ne règne pas.

SEPULTURE

Le 7 octobre, Wilfrid-Gérard Paré, fils de Désiré Paré, chef de gare, et de Marie-Anna Raïche, décédé le 4 à l'âge de 27 ans.

MARCEL

Mlle Aline Mercier, Inst., à Sayabec, vient de recevoir, par l'entremise de M. l'inspecteur L. Lano, la prime de \$2000 pour succès dans l'enseignement.

GARDE-MALADE

Madame Ve Louis DeChamplain, qui demeure dans l'ancienne propriété de feu J.-B. Lavoie, rue St-Germain est (en face de M. Turcotte, boucher), annonce qu'elle soignera les malades à l'avenir, comme garde-malade. S'adresser à Mme Louis DeChamplain, Rimouski.

POUR SUCCES DANS L'ENSEIGNEMENT.

Nos félicitations à Mlle Desneiges Camuel, Inst., de Notre-Dame du Sacré-Coeur, qui vient de recevoir une prime de \$2000 pour succès dans l'enseignement, par l'entremise de son inspecteur, M. Paul Hubert.

UN AMI. P. C.

NOUVEAU MAGASIN DE CHAPEAUX

J'ai le plaisir d'informer les dames et les demoiselles que je viens d'ouvrir un magasin de chapeaux. Une visite vous convaincra de mes bas prix et de la beauté de mon assortiment dernière nouveauté. Mme CYPRIEN LEPAGE, Rue St-Joseph.

OCTAVE BERTIN MONT-JOLI.

Il me fait plaisir d'annoncer au public que je viens d'ouvrir un département pour la

Fabrication et réparation des matelats

Ce département sera sous la surveillance d'un expert, de Montréal, dont je me suis assuré les services. Je puis garantir la plus grande satisfaction, sous tous les rapports.

Une attention toute spéciale sera portée à toute réparation de Matelats, à des prix pour convenir à toutes les bourses.